

Club Nord-Pas-de-Calais du 11/07/2013

Compte-rendu des échanges

Ordre du jour de la journée

I. Accueil par la DDTM 62	3
II. Présentation du Club PLUi	3
III. Présentation des membres du club Nord-Pas-de-Calais	4
IV. Table ronde : « Quelle gouvernance, quelle organisation politique et technique »	7
V. Retour sur la rédaction des OAP	14
VI. Les priorités de travail du Club	16

Participants

Participants	Organisme
Jean-Pierre Deleury	CU d'Arras
Francis Leloir	CU d'Arras
Odile Brun	CU d'Arras
Kaddour-Jean Derrar	CA du Boulonnais
Frédéric Szwarc	CA du Boulonnais
Alain Méquignon	CC du Canton de Fauquembergues
Marie-Paule Deblock	CC du Canton de Fauquembergues
Jean-Jacques Hilmoine	CC du Canton de Fruges
Jean-Marie Roussel	CC de l'Hesdinois
Marie-Josèphe Roussel	CC de l'Hesdinois
Fanny Serret	CC de la région d'Audruicq
Hugues Hornoy	CC de la Terre des 2 Caps
Georges Flamengt	CC du Pays Solesmois
Jean-Marie Gainche	CC du Canton de Bertincourt
Bernard Rivenet	CC des Trois Pays
Damien Ledoux	CC des Trois Pays
Antoine Vercruysse	AU de Saint-Omer
Sébastien Delcroix	AU de Maubeuge
Cécile Deknoninck	AU de Béthune
Martin Bocquet	DREAL Nord-Pas-de-Calais
Anne-Lorraine Lattraye	DDTM 62
Ali Louni	DDTM 62
Anne-Sophie Margolle	DDTM 62
Jules Emat (?)	DDTM 62
Emmanuelle Didier (?)	DDTM 62
Bruno Lesaffre	DDTM 62
Hélène Lemoine	DDTM 62
Marc Grevet	DDTM 62
Hélène Pentel	DDTM 62

Club PLUi

Compte-rendu du club territorialisé Nord-Pas-de-Calais du 11/07/2013

Denise Care	DDTM 62
?	DDTM 62
Philippe Swiergiel	DDTM 62
Nicolas Paris	DDTM 59
Corinne Lampain	DDTM 59
Delphine Bigeard	DDTM 59
Xavier Matykowski	DDTM 59
Guenolé Poix	DGALN/QV3
Marc Morain	CERTU
Stéphane Lévêque	CERTU
Tarek Daher	Capgemini Consulting

EXCUSÉS	Organisme
Jeanne-Marie Gouiffes	DREAL Nord-Pas-de-Calais
Sophie Gentil	CAUE 62
Hélène Flipo	CC de Desvres-Samer
Clément Mortier	CC de la Terre des 2 Caps
M. Herbert	CC de la Terre des 2 Caps
Patrick Lamarre	DDTM 62
Guillaume Boyaval	CA de Saint-Omer
Benoît Cousin	CA de Saint-Omer
	CU de Lille Métropole

I. Accueil par la DDTM 62 (A.-L. Lattraye)

Après avoir excusé le directeur de la DDTM 62, retenu par ailleurs, Mme Lattraye souligne le plaisir qu'a son organisation à accueillir le Club PLUi territorialisé Nord-Pas-de-Calais.

Le Nord-Pas-de-Calais est une région dynamique en matière de planification intercommunale, avec 14 PLUi. Il apparaissait donc essentiel et naturel d'organiser sur ce territoire un lieu d'échanges et de partages, parce que des doutes et des questions subsistent, malgré tout.

La DDTM 62 tient à féliciter les EPCI, pour leur engagement, leur exemplarité, leur courage, les agences d'urbanisme, pour leur implication auprès des DDT et des EPCI, et les représentants de l'Etat, en administration centrale et déconcentrée, pour leur travail visant à rendre moins complexe le travail des collectivités en la matière.

Elle termine en remerciant les membres de l'équipe d'appui pour leur mobilisation (DGALN, CERTU, DDTM 59 et 62, AU de Saint-Omer, Capgemini Consulting), et les différents intervenants de cette journée.

II. Présentation du Club PLUi (G. Poix)

Guennolé Poix rappelle que ce club territorialisé est le 3^{ème}, et qu'il est particulièrement important dans la région la plus dotée en PLUi : il ne pouvait donc pas ne pas y avoir de Club dans cette région.

Il rappelle ensuite les objectifs du Club et de ses déclinaisons en région, via les clubs territorialisés (cf. support de présentation).

Son intervention se conclut par un rappel des principaux points du projet de loi ALUR, présenté le 26 juin en Conseil des Ministres, portant sur le PLUi. Il aborde notamment :

- le transfert automatique de la compétence PLUi ;
- le seuil pour élaborer un volet PLH du PLUi (50000 habitants) ;
- le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) nouveau document destiné à sécuriser juridiquement les dimensions des PLH et PDU qui ne trouvait pas leur place dans le PLUi ;
- les dispositions pour éviter que l'ensemble du document ne soit invalidé en cas de contentieux ;
- l'introduction d'un débat sur les modalités de concertation.

Des premières interrogations se posent pour les EPCI, sur les nouveautés apportées par la loi ALUR, au regard de leur PLUi en cours d'élaboration.

III. Présentation des membres du club Nord-Pas-de-Calais (tour de table)

Les participants se présentent, en précisant éventuellement leurs attentes par rapport au Club, qui seront « prioritaires » ensuite en fin d'après-midi.

- **Anne-Sophie Margolle**, service environnement et aménagement durable, DDTM62 et **Hélène Lemoine**, adjointe de Mme Margolle, DDTM 62.
Le PLUi est un objet insolite : quelle ventilation entre habitat et déplacements dans le PLUi ?
- **Marc Grevet**, service environnement et aménagement durable, DDTM62.
Problématique de ventilation des questions déplacements, et prise en compte des autres documents d'urbanisme.
- **Hélène Pentel**, service environnement et aménagement durable, DDTM62.
Questions sur l'intégration du PLH, et sur les différents niveaux d'opposabilité.
- **Jean-Pierre Deleury**, 1^{er} Vice-président, CU d'Arras.
La démarche de PLUi commence, avec un PLUi prescrit en mars. Passage récent de 24 à 39 communes. En attente d'échanges sur la démarche politique.
- **Francois Leloir**, Directeur urbanisme et chef de projet PLUi, CU d'Arras et **Odile Brun**, responsable du service urbanisme, CU Arras.
En attentes d'échanges, d'expériences, sur les aspects plus techniques.
- **Alain Méquignon**, Président, CC du Canton de Fauquembergues et **Marie-Paule Deblock**, DGS, CC du Canton de Fauquembergues.
Demain soir (12 juillet 2013), l'arrêté de PLUi sera soumis au conseil communautaire. Une des choses les plus difficiles pour les élus, c'est qu'il y ait une cohérence entre les territoires. La compétence obligatoire est une très bonne idée, parce que constater, dans des EPCI voisins, que l'on puisse construire en étalement urbain, ou avoir des démarches totalement différentes à l'esprit du Grenelle, ça pose des questions.
- **Antoine Vercruysse**, AU de Saint-Omer.
- **Jean-Jacques Hilmoine**, Président, CC du canton de Fruges.
Le PLUi a été arrêté seulement lundi (8 juillet 2013), car 2 ou 3 communes n'avaient pas encore compris le fonctionnement du PLUi. La compétence PLU et PLH a été prise dès 2004. Il faut un portage politique fort pour faire avancer ces dossiers.
- **Jean-Marie Roussel**, VP en charge de l'urbanisme, CC de l'Hesdinois, et **Marie-Josèphe Roussel**, DGS, CC de l'Hesdinois.
Nous sommes dans le lancement de la procédure. En attente de ce qui s'est déjà programmé dans les CC plus avancées, parce qu'au début la tâche paraît difficile.
- **Sébastien Delcroix**, AU de Maubeuge.
Pas de PLUi sur notre territoire, mais des élus sont désireux de se lancer. Donc attentes sur de la méthodologie, et des éléments de réponses à : « combien ça coûte » ?

Ali Louni répond que s'il est impossible d'avoir une évaluation précise des coûts, cela dépend du contexte de l'EPCI, notamment la nécessité d'une évaluation environnementale, d'intégration possible du PDU... Mais le mot clé est celui de mutualisation. Sur les PLUi du Pas-de-Calais, ramené à la commune, cela revient moins cher. Bruno Lesaffre confirme ce propos et précise même que cela rapporte plus que ce que cela coûte, car c'est un projet politique essentiel, et certains élus sont tellement bien organisés qu'ils obtiennent jusqu'à 80% de subventions ; cela revient alors finalement moins cher de faire un PLUi que de faire des cartes communales !

Voir par ailleurs la « fiche sur les coûts » à paraître dans le cadre d'une enquête du Club PLUi...

- **Fanny Serret**, chargée d'urbanisme, CC de la région d'Audruicq.
Phase diagnostic actuellement, lancement à venir des ateliers thématiques. En attente sur les formes d'urbanisation et sur les modes de pensées sur ce sujet ; attentes également sur la question de la gestion de l'eau, importante pour la CC, tout comme le volet agricole.
- **Hugues Hornoy**, CC de la Terre des 2 Caps.
Document bien avancé, arrêt de projet proposé à l'assemblée délibérante le 4 septembre 2013. Bon espoir que les travaux aboutissent, après un important investissement collectif.
- **Denise Care**, Atelier territorial d'Arras, DDTM 62.
- **Philippe Allard**, DDTM 62.
Travaille en particulier sur RLPi, sur les zones de développement éolien, sur la fiscalité de l'urbanisme.
Point sur le groupe de travail relatif au RLPi, mené en parallèle par la DHUP. Une session du club pourrait porter sur l'aspect RLP.
- **Philippe Swiergiel**, service urbanisme, DDTM 62.
- **Georges Flamengt**, Vice-président, CC du Pays Solesmois.
Nous avons la compétence PLU depuis 2003, et nous avons répondu aux appels à projets PLUi et RLPi. Je confirme totalement les fourchettes évoquées pour les coûts, ainsi que pour les subventions. Nous avons engagé la procédure, et délibéré au mois de mai, et des réunions ont déjà eu lieu dans toutes les communes pour présenter la méthodologie. Seule inquiétude : des PLU locaux, qui ont déjà vécu, voudraient vivre encore, et le fait de rentrer dans un PLUi peut bloquer leur évolution, et même la bloque actuellement. Une commune souhaite réviser son PLU, mais là nous rentrons dans procédure qui va durer 4 ans, je ne souhaite donc pas que l'évolution du PLU communal soit bloquée par la mise en place de ce PLUi.
Ali Louni y répond en rappelant que pendant l'élaboration du PLUi, le PLU reste opposable et applicable ; pour des petites évolutions, des outils existent (déclaration de projets emportant modification du PLU, modifications allégées), ce qui permet de gérer la situation à court terme.
- **Violaine Lesceux**, responsable urbanisme et PLUi, CC du Pays du Solesmois.
Attente sur la question de la culture commune, comment la construire ? comment gérer l'existant tout en construisant une culture commune ?
- **Martin Bocquet**, DREAL.

- **Jean-Marie Gainche**, responsable du service aménagement, CC du Canton de Bertincourt.
PLUi lancé sur l'ancienne CC du canton de Bertincourt ; or une fusion de 3 EPCI a eu lieu en début année, donc le PLUi ne porte que sur une partie du périmètre du nouvel EPCI. Des questions se posent, notamment sur l'articulation entre PLUi et les autres documents (plan accessibilité) ; sur l'éolien également, parce que tout le territoire est zoné en « favorable ».
- **Bernard Rivenet**, conseiller communautaire, CC des Trois Pays, **Damien Ledoux**, CC des Trois Pays.
Le PADD a été débattu en tout début d'année, actuellement la traduction réglementaire est en cours. Une démarche de PAEN est en cours, et elle s'articule avec le PLUi (partage du diagnostic, cohérence entre le zonage du PLUi et le périmètre du PAEN...).
- **Corinne Lampin**, DDTM 59.
- **Jules Emat**, DDTM 62.
- **Emmanuelle Didier**, DDTM 62.
- **Bruno Lesaffre**, coordination territoriale de la Côte d'Opale, DDTM 62.
10 PLUi suivis, ce qui est une chance autant qu'une redoutable tâche. Nous avons 9 mises à disposition, et pour la 10ème, même sans mise à disposition, il y a un travail plus que mensuel avec l'EPCI. 4 PLUi seront arrêtés en 2013. Beaucoup a été fait, notamment avec les collègues du siège.
- **Delphine Bigeard**, DDTM 59
- **Nicolas Paris**, DDTM 59.
Attentes : expliciter le rôle de la DDTM en posture de conseil et d'accompagnant ; curiosité sur les réflexions des collectivités, notamment sur les aspects gouvernance / organisations technique.
- **Cécile Deknoninck**, AU de Béthune.
- **Stéphane Lévêque**, CERTU.
- **Xavier Matykowski**, Délégation territoriale de Lille, DDTM du Nord.
Suit actuellement le PLUi de Lille. Attentes sur l'intégration PLH / PDU, et sur le lien à faire avec l'évolution des intercommunalités.
- **Fabrice Ringeval**, coordination territoriale de l'Artois, DDTM PdC.
Attentes sur les outils, sur des orientations d'aménagement « exemplaire ». Souci de pouvoir porter plusieurs politiques. Le PLUi est avant tout un doc d'urbanisme, donc induit des échanges par rapport à la réglementation. Le Club doit aussi être un moment d'échanges avec la direction centrale.

IV. « Quelle gouvernance, quelle organisation politique et technique ? »

Animation : Antoine Vercruysse, AU de Saint-Omer.

Participants :

- Georges Flamengt , Vice-président, CC du Pays Solesmois.
- Violaine Lesceux, responsable urbanisme et PLUi, CC du Pays Solesmois.
- Jean-Pierre Deleury, 1^{er} vice-président, CU d'Arras.
- François Leloir, directeur urbanisme et opérations foncières, CU d'Arras.
- Bruno Lesaffre, DDTM 62.

Cette thématique est appropriée pour lancer un club territorialisé. Les PLUi sont des documents complexes : le cadre législatif et réglementaire s'est étoffé ; les attentes et les exigences se sont accrues depuis la loi SRU. Le constat est fait qu'au lancement d'une telle démarche, les objectifs et le contenu des documents sont relativement méconnus. Une forte pédagogie est nécessaire en amont. D'autant que, parfois, les objectifs de la loi SRU ne sont pas tout à fait acquis.

Fondamentalement, l'objectif d'un PLUi est de faire émerger un projet commun qui fasse consensus., alors qu'au départ les différents acteurs peuvent avoir des visions divergentes. Cela nécessite beaucoup de concertation et la mise en place de démarches de gouvernance (qui prennent des formes diverses).

Malgré toutes ces difficultés, 14 PLUi « Grenelle » sont en cours d'élaboration sur le territoire du NPC. Cette table ronde vise donc à répondre aux questions suivantes : pourquoi les territoires y vont-ils ? comment mettent-ils en œuvre cette gouvernance, et avec quel portage politique du PLUi (rôle du président, des vice-présidents, etc.) ? enfin quels moyens techniques mobilisés ? et quelle association des PPA ?

M. Deleury

Le passage de 24 à 39 communes a été un changement fondamental. La CU d'Arras est en fait très rurale, puisque les tailles des communes varient de 45 000 à 200 habitants. **La volonté politique du président a été de faire en sorte que ces 39 communes aient un seul projet politique** : « 39 communes, un territoire ». Ce n'est pas le cas aujourd'hui, parce que chaque élu communautaire, est avant tout élu municipal : il ne s'agit pas de gommer ça, parce que la proximité est importante. C'est ce qui nous a fait prescrire le PLUi en mars 2013.

Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans la phase politique mais dans la phase technique : nous recensons les documents qui peuvent exister. A l'heure actuelle, la CU fait le tour de ces 39 communes, par l'intermédiaire des services, pour faire en sorte qu'il y ait un élu référent au sein de chaque commune, qui soit désigné et s'approprie cette mission : à terme, il y aura un référent dans chaque commune. Il y a encore des cartes communales, encore une commune sans aucun document d'urbanisme ; donc pour certaines communes, c'est une démarche complètement nouvelle. Nous faisons tout pour les motiver parce que pour l'élaboration de ce PLUi, il faut un engagement de chacun.

La volonté première est d'associer pleinement les communes. Aujourd'hui les référents ne sont pas forcément les maires, il y a des adjoints, des conseillers municipaux, qui sont volontaires et prêts à assumer les tâches. La difficulté, c'est le renouvellement municipal dans 6 mois, donc cela pourrait changer : ce n'est pas simple à anticiper.

Sur la gouvernance politique actuellement, nous « cherchons » encore la solution. Les problèmes sont vus plutôt au sein de la conférence des présidents : nous avons 6 commissions à la CU, avec 6 VP. Il est probable qu'il y aura des évolutions....

M. Leloir

Sur l'organisation technique à mettre en place, il y avait une réflexion préalable avant la délibération de prescription, et 3 scénarios ont été étudiés :

- la collectivité confie à un BET extérieur l'ensemble de la procédure et des études
- la CU, et plus particulièrement le service urbanisme, assume l'ensemble des études et de la procédure ;
- un scénario intermédiaire (qui a été retenu) : **nous ne confions pas à un BET toutes les études, nous nous appuyons sur des ressources internes** (service urbanisme + autres directions) pour assumer le pilotage global des études et certaines études en fonction des compétences propres ; nous déléguons sur les volets spécifiques pour lesquels nous n'avons pas de technicité spécifique : sur le volet déplacement, sur le volet agricole, sur l'EE. Le rôle du service urbanisme est de piloter et d'assurer la cohérence de l'ensemble de la procédure.

Antoine Verduyssen interroge alors sur la manière donc les choses sont retranscrites par les référents, ensuite, auprès des conseils municipaux ? Le nombre de réunions est démultiplié, ce ne sont donc pas les mêmes disponibilités et moyens à mettre en place. Comment les élus peuvent-ils alors s'approprier une démarche intercommunale ?

(intervention dans la salle)

M. Méquignon

C'est la partie la plus délicate ; **nous avons choisi au départ d'avoir 2 élus référents dans les petites communes, et 3 dans les communes plus importantes.** Cela faisait une commission assez large, mais c'était pour permettre un bon retour.

Et à chaque étape, **nous avons choisi d'organiser**, par morceau de territoire, **une réunion de l'ensemble des conseillers municipaux !** Donc les personnes sensibilisées par cette problématique ont pu avoir toutes les infos. Mais une partie des conseillers municipaux n'a pas du tout adhéré à la démarche : donc jusqu'à la fin il faut débattre

M. Flamengt

Aujourd'hui la démocratie peut nuire à la démocratie. Nous sommes sur un système des 2/3. Pourquoi ne pas aller vers un vote à la majorité ?

Pour faire émerger un projet intercommunal, il ne faut pas réduire la démocratie, mais s'appuyer sur elle : le vote à la majorité semble souhaitable. Parce que aujourd'hui nous sommes sur une appropriation mitigée de la culture communautaire dans nos territoires : de la part de certains élus, mais aussi de la population. **Le PLUi me semble être un outil qui devrait amener davantage de réflexion communautaire, par la pédagogie et le partage de la décision.** Ce partage, nous y étions engagés dès 2008, parce que la gestion de la CC s'appuie sur un président et un bureau et chaque compétence est pilotée par une commission (nous avons souhaité dès le début que sur toutes les compétences de la CC soient mises en place des commissions); dans le cadre de la commission « urbanisme et cadre de vie », nous avons un élu des différentes communes.

Bien évidemment, **nous aurons un groupe de pilotage il s'articulera (s'articule déjà !) autour de cette commission « urbanisme et cadre de vie ».** Nous avons devant nous un autre défi : nous devons aller jusqu'aux élus de terrain, communaux. Et nous avons déjà fait des réunions de

présentation dans tous les conseils municipaux, et il y aura bien sûr des réunions publiques, pour associer l'ensemble des populations.

Nous savons que les PLUi étaient très redoutés par les élus locaux, il faut un courage politique pour affronter cela. A un moment donné, il y aura des élus locaux, par manque de courage politique et connaissance rapprochée des habitants, qui seront incités à se diriger sur d'autres voies que celle qu'ils auront construite tout au long de la démarche.

Antoine Vercruysse

Il y a certaines différences d'approches : pour des EPCI, le PLUi est un PLU communautaire, donc il faut rester à l'échelle intercommunale ; pour d'autres, l'échelle intercommunale, pour réunir l'ensemble des conseillers municipaux, c'est trop, donc des sous-ensembles sont créés, où se fait la relation avec les élus municipaux ; et d'autres choisissent d'avoir un lien direct avec les conseils, commune par commune.

M. Deleury

Nous tentons de sectoriser sur la CU des communes ayant a priori les mêmes aspirations, modes de vie, bassins de population, etc. Nous y travaillons pour essayer d'approcher le plus possible ces élus référents. **Aujourd'hui, faire 39 réunions, matériellement c'est impossible. Donc nous nous dirigeons vers des pôles de 3-4-5 communes.** La proximité, il n'y a que la commune qui puisse l'exercer ; mais pour appréhender une vision de territoire, il n'y a que l'intercommunalité, dans le cadre du SCOT, qui peut l'avoir.

M. Louni

Quelle est l'historique du fonctionnement de la collectivité ? Il y a des PLUi sur des territoires couverts par un SCOT, certains vont déjà loin. Cela vous aide-t-il ? Une fois que ces discussions ont été menées et sont allées loin dans le SCOT, cela vous est-il utile ?

M. Flamengt

Les travaux du SCOT ont été aussi menés de façon inter communale : toutes les communes et intercommunalités étaient associées à l'élaboration. Le SCOT tient donc compte des aspirations de tous les secteurs. Bien évidemment, les échelles sont différentes.

M. Hilmoine

Nous ne sommes pas dans un SCOT, nous y serons prochainement : nous avons demandé à rentrer dans le SCOT de l'Audomarois, bientôt en révision.

Sur la gouvernance, c'est un PLUi, donc il faut une gouvernance intercommunale, et un portage politique fort. Un président de CC qui aime aller au feu et au contact. **Le groupe de pilotage, c'est d'abord un conseil des maires.**

L'étude paysagère a été faite, avec le CAUE, bien avant le lancement de la démarche, **pour sensibiliser les élus, et les faire s'éloigner de leur clocher** (3 entités paysagères sorties). Nous sommes allés jusqu'à la création de 5 pôles à partir des entités paysagères, afin que les maires de ces entités travaillent ensemble. Nous sommes allés jusqu'à informer les conseils municipaux. Quand on

invite tous les conseils municipaux d'un pôle, nous nous retrouvons avec le quart des invités : on observe alors la déconnexion entre les élus municipaux et ces enjeux.

Donc il faut dès le début montrer qu'on ne commence pas un PLU par la fin : on ne commence pas un PLU par le zonage. Dans le PLU, le mot urbanisme est gênant, parce que le PLU est d'abord un projet d'aménagement. Si nous sommes capables de convaincre le maximum de personnes que c'est d'abord la qualité d'un projet d'aménagement de territoire qui va conduire à la qualité d'un PLUi, nous arriverons à convaincre. **Il faut pour ça une connivence forte entre EPCI, BET, AU, DDTM.**

Le PLUi est d'ailleurs le meilleur levier pour développer l'intérêt communautaire ! et le seul qui peut porter ce message, c'est le président.

Mme Lesceux

Au préalable, nous sommes passés par une étude intercommunale pour faire un programme sur le cadre de vie. Le but était d'avoir des aménagements très concrets, pour apprendre à travailler ensemble sur des aménagements concrets pour tout le territoire. Le bilan était mitigé, c'était assez compliqué. Nous pensions que cela préparerait le terrain au PLUi, et ce n'est pas vraiment le cas. Donc nous commençons le PLUi par des réunions auprès des conseils municipaux. La méthode de travail définie par la commission, donc par les membres représentant des communes : l'accent est mis sur rôle des conseils municipaux, qui participent à l'élaboration.

Mais le PADD, central, reste un projet intercommunal.

Aujourd'hui, nous entendons des doutes. **Nous avons beau multiplier les dispositifs et essayer de raccrocher tout le monde, nous aurons toujours à la fin de la démarche des élus non convaincus.**

Antoine Vercruysse

Par rapport à la construction du projet communautaire, B. Lesaffre, quelle capacité ont les élus au moment de l'élaboration d'un PLUi ? Quand on présente l'armature de tous les documents qui encadrent le PLU (SRCAE, SRCE, Grenelle, objectifs TVB, Plan Climat, SCOT, Sage), il y a une réaction spontanée : « le PLUi il est fait d'avance, il n'y a plus de marge de manœuvre ».

M. Lesaffre

Le discours tenu aux EPCI est le suivant : « si vous ne faites rien, aujourd'hui vous n'avez pas ou peu de documents d'urbanisme, là vous n'avez aucun projet, aucun choix, vous êtes encadrés, alors qu'avec un PLUi vous pouvez avoir un projet politique d'aménagement, de construction collective ». Alors évidemment, il faut respecter les lois.

M. Louni

Si vous considérez le SRCAE, etc., ce sont certes des contraintes, mais à mes yeux ce sont aussi des éléments de connaissance. Bien avant le Grenelle, ces exigences (comme la réduction de la consommation d'espace) existaient : là ces documents permettent d'éclairer la décision. Les responsabilités sont les mêmes qu'avant, sauf que vous disposez, en plus, d'aide et de connaissance. Typiquement, le SRCE est une aide pour les EPCI en termes de diagnostic environnemental.

M. Leloir

L'avantage d'avoir un SCOT tout juste approuvé, et relativement précis sur la réduction de consommation d'espaces agricoles, **est qu'il fixe un cadre relativement connu.** Cela nécessitera d'y

revenir, parce qu'il faudra traduire les choses concrètement ; mais c'est justement le PLUi qui permettra de redéfinir comment on consomme mieux l'espace, à travers un urbanisme de projet.

Marc Morain

Il faut rappeler qu'un document a été produit publié en mars 2012, qui contient des éléments sur la gouvernance, et qui est trouvable sur l'extranet PLUi. On relève de nombreux points communs jusqu'à présent dans les échanges :

1. Les entrées initiales dans la démarche existent, et sont diverses (études préalables, démarche paysagère, SCOT) : ce préalable est important.
2. On retrouve souvent la nécessité de raisonner par secteurs. L'association des maires se fait par conférences territoriales, par exemple. Cela peut renvoyer aux polarités du SCOT. La notion de secteurs peut donc être utile pour faciliter l'élaboration.
3. Partout on retrouve une attention forte à l'association des élus communaux.

Antoine Vercruysse

Quel a été le rôle des services de l'Etat dans les démarches de la région ?

M. Lesaffre

Je veux rappeler ce que dit Mark Twain « ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait ». S'il y a des PLUi sur ce territoire régional, ce n'est pas un hasard : 50% des EPCI qui ont un PLUi, cela a été le résultat d'un travail fort entre élus et fonctionnaires ; avec les agences d'urbanisme impliquées ; avec les bureaux d'étude ; avec la DDTM. **Il faut qu'il y ait complémentarité des moyens d'ingénierie.**

L'Etat est sur le fil du rasoir, entre approche régaliennne et projet de territoire de l'EPCI.

Sur les 10 PLUi, on compte 9 mises à disposition et une réunion au moins mensuelle avec la 10^{ème}. L'Etat est à la fois régalienn (avec ses portés à connaissances, ses indices sur documents arrêtés), partenaire (association), financeur (DGD, appel à projets). Une note d'enjeux a également été envoyée à tous les EPCI, pour dire comment l'Etat perçoit les enjeux des lois.

La DDT essaie d'apporter des réponses à toutes les questions posées par les collectivités, notamment par le biais de conseils gratuits.

Antoine Vercruysse

Quelle est la méthodologie que vous avez suivie ?

M. Flamengt

Un PLU appartient d'abord aux habitants. Nous sommes preneurs de toutes les aides. Mais il y a la phase technique et la phase décisionnaire : un PLU doit se maîtriser à l'échelon local. Cela ramène aux moyens. Nous avons sur cette démarche plusieurs niveaux de moyens – les moyens propres de la collectivité, les moyens qu'elle délègue, les moyens externes. J'entends bien l'investissement de la DDTM 62 ; je connais celui de la DDTM 59. Sur le territoire départemental, qu'en est-il ?

Je suis un fervent défenseur de l'apport d'ingénierie sur le territoire. Car certes, nous avons été aidés de 150 000€, mais ce n'est jamais qu'environ 10€ par habitant.

Je parle en tant que conseiller général et président de l'agence technique départementale du Nord. **Le CAUE pour moi a sa place dans cette démarche**, il faut les motiver et les impliquer. A toutes les phases de décision, il doit aussi y avoir un accompagnement juridique – **la DDTM est là pour aider**.

Nous avons prévu, en interne, 0,5 ETP à dédier au PLUi. Violaine Lesceux est à 25% mobilisée sur cette démarche, ainsi qu'une assistance administrative, à hauteur de 25% de son temps. **C'est un investissement très important mais essentiel** : les moyens propres de la collectivité doivent être mobilisés !

M. Paris

Une des chances de ce territoire, ce sont les DDTM avec des délégations territoriales. C'est important pour suivre des démarches comme le PLUi.

M. Louni

Sur les moyens mis à disposition, le Club a aussi pour but d'éviter aux intercommunalités de partir sur des choses qui n'auraient pas marché ailleurs, et donc de leur permettre d'utiliser au mieux les ressources importantes consacrées à ce projet.

Mme Lesceux

Nous n'avons pas de mise à disposition, et le choix a été fait d'avoir une maîtrise d'œuvre du PLUi intégrée, qui repose sur un renforcement des moyens internes. C'est un sujet beaucoup plus vaste que le seul PLUi, c'est la question de l'ingénierie territoriale.

Sur l'organisation technique interne, nous travaillons en partenariat et depuis bien avant la prescription au sein d'un groupe projet, où nous avons bien avancé sur les échanges et notamment sur l'organisation technique à mettre en place.

Sur la coordination Habitat / Déplacements, l'enjeu est la transversalité : la mettre en pratique est un autre enjeu. Il y a des habitudes de travail qui font qu'avec certaines directions c'est acquis et approfondi, avec d'autres c'est plus compliqué.

M. Méquignon

La mise à disposition de la DDTM, qui a été remarquable au niveau de la réalisation de notre document, a été indispensable. En plus, nous avons consacré en interne 1 ETP réparti sur 2 personnes dans nos services, ainsi que 4 ETP sur l'année forte (2012) dans l'agence d'urbanisme. Et tout cela pour un PLUi rural !

Il faut également compter 25 heures hebdomadaires de disponibilité du président de l'EPCI, avec des pointes à 40h sur certains mois.

Une des choses que nous avons demandées au départ, c'est d'avoir dans les services une continuité sur les personnes intervenantes (chambre d'agriculture, DDT, etc.). Nous avons demandé à la DDTM de s'engager sur la constance de ses représentants, chose qui a été respectée et a facilité les discussions. Si cela change toutes les 3 réunions, nous repartons à chaque fois quasiment à zéro dans les réunions. C'est un état d'esprit, un PLUi. Et donc cette question des moyens est très très importante.

Elu (?)

Une fois le PLUi approuvé, le travail devra continuer, il sera donc obligatoire demain de créer un service d'urbanisme pour mettre en œuvre le PLUi, pour gérer le volet urbanisme ; cela laisse de côté la gestion du PADD.

M. Flemengt

Même les instructions des documents d'urbanisme, à un moment donné il faudra bien les assumer. Nous devons nous doter d'un outil pour accompagner les décisions qui seront prises.

M. Gainche

L'ingénierie est essentielle. J'ai été recruté pour suivre le PLUi de la CC de Bertincourt. Au quotidien, je suis questionné 3 à 4 fois par semaine sur des points de détails ; personne ne pourrait avoir la même disponibilité que moi.

Sur les PPA, nous les avons beaucoup associés au début, sur le diagnostic et le PADD. **Puis il y a un moment où élus doivent s'approprier le document, et mettre en retrait les PPA, notamment sur le zonage.** A force d'associer d'autres services qui ont aussi des avis et vont essayer de convaincre les élus, le document ne sera plus trop le document des élus. Nous reviendrons vers eux par la suite, mais pour le zonage, nous avons préféré ne le faire qu'avec les élus.

Antoine Vercruysse

Ce débat montre bien l'intérêt de ce club et l'intérêt de pouvoir échanger sur ces sujets là. Il ressort que pour réussir un PLUi, il faut un contexte de territoire, une intercommunalité qui a un passé, et on ressent le besoin d'avoir une appropriation d'outils intercommunaux. La question du portage politique est essentiel, en tant que garant d'une part de l'approche intercommunale, d'autre part de l'appropriation par les conseillers municipaux. Enfin, la mobilisation des moyens internes est essentielle (ce qui bouleverse l'organisation des services).

Tous ces éléments sont nécessaires, mais ne suffisent pas : chaque intercommunalité doit inventer sa propre gouvernance.

V. La rédaction des OAP

Marc Morain (CERTU) présente les résultats d'une étude menée par le CERTU et le CETE Ouest sur certaines OAP bien avancées, déjà rédigées par des intercommunalités. Cette étude permet de croiser retours d'expériences et éclairages juridiques.

Dans sa présentation, Marc Morain aborde plusieurs enjeux relatifs aux OAP :

- la façon d'organiser les OAP ;
- la ventilation du PLH dans le PLUi ;
- la question de l'opposabilité des OAP ;
- la cohérence entre les différentes pièces du PLUi.

Les diapositives du support joint en proposent une synthèse.

En sus de cette présentation, peuvent être relevés les échanges suivants :

- Ces OAP nouvelle génération sont **beaucoup plus lisibles**. Plus personne ne savait que le PLH s'opposait au PLU ou au projet : là, l'intérêt du volet habitat est qu'il rappelle cette notion d'opposabilité (B. Lesaffre) ;
- A partir du moment où il existe un PLUi, **le PLH ne disparaît pas juridiquement** (il est indispensable pour les aides à la pierre), puisque le PLUi vaut PLH ;
- Une fois arrivés à ce stade dans la rédaction du PLUi (CC de Fruges), pour les élus qui assistent et qui travaillent, nous arrivons « dans le dur ». Or la plupart d'entre eux en sont à gérer des dents creuses et défendre des zones constructibles, et donc **en parlant d'OAP, on a l'impression de parler latin ou grec**. Pour ceux qui vont se lancer, ce n'est pas simple du tout, il faut être prudent et **pédagogue**.
- A la question (Ali Louni) de savoir à quel moment la réflexion sur les OAP s'est engagée, la CC de Fruges a précisé les avoir faites **en amont**, afin de ne rien dissocier. L'objectif était d'amener les élus à ne pas considérer que le zonage était prioritaire par rapport au reste, à leur faire comprendre que zonage et règlement étaient l'aboutissement d'une même démarche ! Les OAP ont donc été rédigées juste avant le zonage.
- Une question est posée (Ali Louni) pour savoir si, en approuvant un PLUi que les élus ne maîtrisent pas, le risque n'existe pas de **reporter le problème à plus tard**, au moment des autorisations. La CC de Fruges a précisé avoir expliqué que certaines règles seraient imposées dans les OAP. Le **message** que « les OAP disent cela, pour tel village, dans tel endroit » a été bien compris.
- Les exemples montrés prouvent la **difficulté qu'il y a à intégrer des éléments qualitatifs** dans des OAP, à cause de leur caractère opposable.
- Sur la gestion des **bailleurs sociaux**, la CC de Fruges a affirmé les avoir invités : seuls 2 ou 3 sont venus, ont donné leur avis, et expliqué comment ils voyaient les choses et qu'ils étaient prêts à s'investir. La CC prévoit donc de « rentrer dans le dur » avec eux : « voilà les OAP que nous souhaitons faire, qui est partie prenante » ? Tout cela sera décidé dès le mois de septembre (M. Méquignon a également invité les bailleurs, qui n'étaient **pas très intéressés**).

- De nombreuses questions se posent sur le **PLH**. M. Méquignon relève qu'avant, les élus ne s'intéressaient pas du tout à ce document.
- Des discussions sur la ventilation de l'habitat dans les OAP amène à conclure qu'un travail doit être mené sur ce thème.

VI. Les priorités de travail du Club

1. Les thématiques de travail

Après une synthèse du tour de table du matin par Marc Morain, l'échanges entre les participants tente de dégager des priorités pour les prochaines séances de travail.

Les propositions suivantes sont récapitulées :

- l'habitat /intégration ;
- la fiscalité ;
- l'étalement urbain ;
- les risques ;
- la trame verte et bleue ;
- l'agriculture ;
- la déclinaison de la loi littoral en intercommunalité ;
- architecture et patrimoine dans les PLUi ; à rapprocher de « friches et leur reconversion dans les PLUi » ;
- les OAP mobilité ;
- le cas des documents existants ;
- le bassin minier ;
- l'évaluation environnementale ;
- l'aménagement numérique ;
- les secteurs éoliens.

Les 4 thèmes retenus de cette liste sont les suivantes :

1. **OAP HABITAT**
2. **OAP DEPLACEMENT**
3. **PATRIMOINE / PAYSAGE**
4. **RISQUES**

2. Les modalités de travail

Sur les modalités de travail, il a été décidé de scinder la prochaine réunion du club en deux groupes de travail, chacun se concentrant sur deux thématiques.

L'équipe d'appui devra préciser ces modalités de travail, et notamment la manière dont se fera la restitution des travaux de chacun des groupes.

Un **appel est lancé aux intercommunalités** membres du Club : **l'équipe d'appui** souhaiterait intégrer une ou deux intercommunalités, afin de faire entendre la voix des communautés au sein de ce petit comité, qui regroupe, à l'heure actuelle : la DGALN, le CERTU, les deux DDTM, l'AU de Saint-Omer.

Le Président de la CC du Canton de Fruges propose son aide, dans la mesure du possible et de ses disponibilités.

3. La prochaine réunion du club Nord-Pas-de-Calais

La prochaine séance se tiendra à **l'Agence d'urbanisme de Saint-Omer**, dans la **semaine du 12 au 15 novembre** (la date précise sera à fixer dans un Doodle envoyé dans les prochains jours).